

DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CTSD DU 9 FÉVRIER 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Alors que les cinq dernières années avaient peu ou prou permis une baisse de la moyenne du nombre d'élèves par classe dans la grande majorité des écoles du département, faisant suite à une période de retrait massif d'emplois entre 2008 et 2011, nous voici entrés dans une « nouvelle ère ». Ainsi, alors que notre département connaît une baisse démographique significative et que la dotation d'emploi de professeurs des écoles est positive, le ministère, par ses injonctions va réussir la prouesse de dégrader le service public d'éducation dans de nombreux endroits.

De quelle politique parte-t-on ? Naturellement de celle qui découle d'une annonce de campagne présidentielle, à savoir 12 élèves maximum par classe de CP et CE1 dans les zones d'éducation prioritaire. Semblant frappée au coin du bon sens, évidemment très opportuniste sur le plan médiatique, on peut toutefois s'interroger sur les bases scientifiques d'une mesure mise en œuvre par un Ministre qui n'a de cesse de mettre en avant la nécessité de sortir des politiques hasardeuses. En effet, ne serait-ce que sur le plan sémantique, on s'aperçoit que les atermoiements depuis juin sont nombreux. De « classes à 12 élèves », nous sommes passés à des « classes dédoublées » pour que nous soient présentées aujourd'hui des « classes à effectif réduit ». Ne doutons pas que la pensée soit complexe, mais cela donne tout de même le sentiment d'une navigation à vue. Le tout, rappelons-le, en dehors de tout cadre réglementaire puisqu'il n'existe à ce jour aucun texte officiel relatif à l'application de cette politique. Cela doit tout de même vous interpeller, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, dans la mesure où, comme tous les fonctionnaires d'Etat présents aujourd'hui, vos décisions doivent être guidées par le Bulletin Officiel.

Or, à travers le projet que vous nous présentez aujourd'hui, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, force est de constater que vous faites le choix d'appliquer coûte que coûte une politique qui n'a absolument pas les moyens de ses ambitions. Ainsi, si nous sommes, et avons toujours été à l'UNSA-Education, favorables à ce que les élèves d'éducation prioritaire bénéficient d'une attention particulière en termes de moyens, dégrader le service public d'éducation hors éducation prioritaire pour pouvoir la mettre en œuvre est pour nous totalement inacceptable !

N'oublions pas que 70% des élèves en difficulté ne sont pas scolarisés en éducation prioritaire. Que faites-vous pour eux, Monsieur l'Inspecteur d'Académie ? A la rentrée prochaine, selon votre projet, de nombreuses écoles vont voir leur moyenne augmenter pour dépasser 25, 26, voire 27 élèves par classe, ce qui signifie concrètement

des classes à 30 élèves et plus... De même, nous nous sommes aperçus que vos propositions de carte scolaire faisaient parfaitement fi de certaines situations locales dont on sait très bien qu'elles méritent attention qu'en éducation prioritaire.

Il nous paraît donc important de rappeler certains propos. Durant sa campagne électorale, le candidat MACRON avait annoncé: " Il n'y aura plus de fermetures d'écoles dans le monde rural dans les 5 ans qui viennent, la ruralité en a besoin pour réenclencher son attractivité ".

Le lundi 17 juillet 2017, le même Emmanuel MACRON, devenu Président de la République, conclut la première conférence nationale des territoires au Sénat (*) par de multiples annonces dont celle-ci : "Les territoires en particulier les plus ruraux ne peuvent plus être la variable d'ajustement d'économies. C'est pourquoi il n'y aura plus aucune fermeture de classes dans les écoles primaires." Nous confirmez-vous, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que ces déclarations publiques du Président de la République n'étaient en réalité que de simples effets d'annonces non suivies d'instructions après de vous-même ?

Alors que le ministère reconnaît enfin aujourd'hui que les élèves apprennent mieux lorsqu'ils sont moins nombreux en classe, nous voici plongés en plein paradoxe. Chaque année, l'UNSA-Education rappelle ses mandats en la matière en CTSD. Pas de classe (et nous parlons bien ici de classe et non de moyenne) à plus de 20 élèves en éducation prioritaire et pas de classes à plus de 25 élèves hors éducation prioritaire. C'est la seule garantie pour que conditions d'apprentissage des élèves et conditions de travail des enseignants puissent être jugées satisfaisantes.

Enfin, alors que vous avez plusieurs fois réaffirmé votre volonté de modifier le régime de décharge de certains directeurs REP et REP+, l'UNSA-Education exprime son étonnement quant au fait que vos propositions en la matière n'apparaissent pas dans le cadre de cette instance. Alors que les quotités correspondantes à la réglementation nationale sont bien trop souvent sous-évaluées par rapport à une réalité de terrain faisant apparaître une charge de travail administrative toujours croissante des directeurs, le tout dans un contexte de suppression des aides administratives, les octrois de temps de décharge supplémentaires, toujours justifiés, ont toujours été présentés à cette instance. De plus, modifier les règles départementales en la matière aurait des répercussions sur un certain nombre d'enseignants nommés à titre définitif sur ces temps de décharge. Modifier, voire supprimer, leur poste est donc une décision de carte scolaire nécessitant une décision du CDEN après présentation en CTSD. L'UNSA-Education affirme donc en cette instance sa ferme opposition à un quelconque projet qui entraînerait une baisse de la quotité de décharge actuellement allouée aux directrices et directeurs concernés.

C'est à l'aune de tout cela que l'UNSA-Education défendra aujourd'hui toutes les situations d'écoles qui ont fait appel à nous, notamment en vous apportant un éclairage nouveau, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, quant à leurs prévisions d'effectifs ou en faisant valoir des éléments qui n'ont semble-t-il pas été pris en compte. C'est également dans ce contexte de risque de dégradation du service public d'éducation dans de nombreuses écoles que le SE-UNSA a appelé à la grève le 15 février prochain, jour de la réunion du CDEN.

Maxime PARUCH, Philippe CARON,
Alexandra DEROSIÈRE, David REBIÈRE